



**Impacts de la mise en
place du nouveau système
de classification et
rémunération**



Méthodologie

Le questionnaire annuel de l'Observatoire intègre des questions sur la rémunération attribuée en N-1 aux salariés des structures répondantes.

Ainsi, le questionnaire 2024 portait sur les éléments de rémunération 2023.

Afin de pouvoir dresser un comparatif entre l'ancien système de classification et rémunération et le nouveau entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024, les membres du COPIL Observatoire ont décidé de l'ajout de questions facultatives introduites dans le questionnaire diffusé en début d'année 2024 :

- Nouvel emploi repère
- Nombre de points - Nouvelle Pesée 2024
- Nombre de points - Ancienneté branche
- Nombre de points - Acquisition de compétences dans l'emploi repère
- Versement d'une indemnité de maintien de salaire ?

Suite à cette récolte, au nettoyage des incohérences et l'exclusion des CEE, contrats d'alternance et contrats aidés, nous disposons d'informations sur :

412 structures ayant transmis des données sur 6295 salariés en poste au 01/01/2024

Afin d'assurer leur représentativité, les données ont été pondérées selon la répartition par ancien emploi repère.

Méthodologie

Dans la suite de ce document, sont présentés :

- La répartition des salariés sur la nouvelle grille d'emplois repère et le comparatif entre l'ancienne grille et la nouvelle afin d'identifier comment les salariés ont été reclassés suite à la mise en place de la nouvelle classification.
- L'évolution de la pesée et de la rémunération correspondante entre l'ancien système de cotation des postes et le nouveau. Cela permet d'identifier l'impact qu'a le nouveau système rémunération sur la cotation des postes pour un salarié entrant dans la branche.
- L'évolution de la rémunération intégrant la pesée et la RIS dans l'ancien système et la pesée et la valorisation de l'ancienneté branche et de l'acquisition de compétences dans l'emploi repères dans le nouveau système. Cela permet d'identifier l'impact qu'a le nouveau système rémunération sur la rémunération des salariés entre 2023 et 2024.

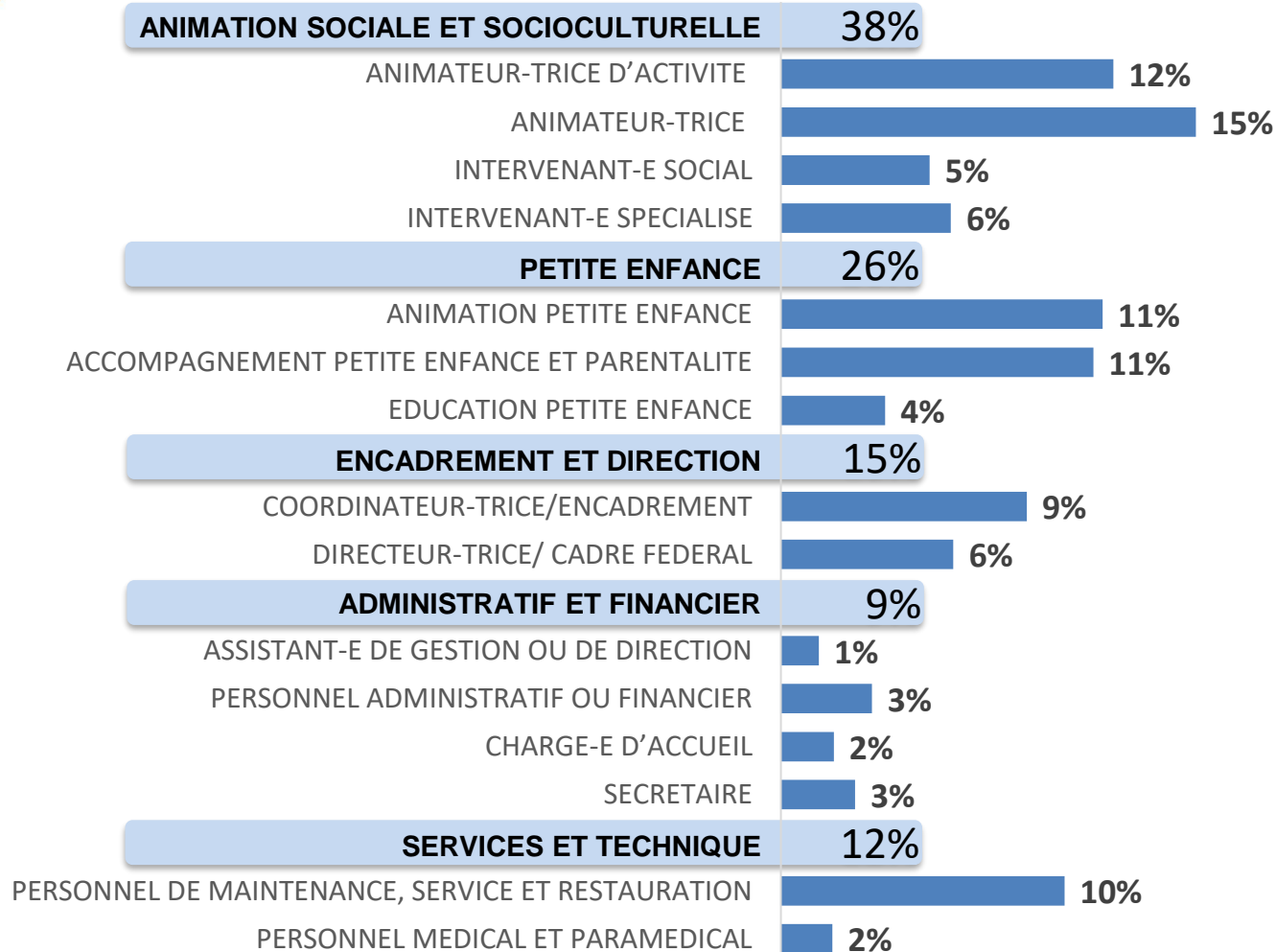
Les pourcentages d'évolutions de rémunérations sont calculés en faisant la moyenne des évolutions des rémunérations pour chaque salarié. Cette méthode permet d'exclure le poids de la rémunération initiale des salariés et donc de ne pas donner plus de poids aux rémunérations les plus hautes.

Par exemple si un salarié a une évolution de rémunération de +2% et un autre a une évolution de +4%, la moyenne de hausse de rémunération sera de +3% quelle que soit leur rémunération de départ.

Répartition des salariés sur la nouvelle grille d'emplois repères

Impacts de la mise en place du nouveau système de classification et rémunération

Répartition des salariés sur la nouvelle grille d'emplois repères



Impacts de la mise en place du nouveau système de classification et rémunération

Répartition des salariés sur la nouvelle grille d'emplois repères selon leur ancien emploi repère

Nouvelle grille emplois repères

Lecture : 21% des salariés anciennement positionnés sur l'emploi repère « Animateur d'activité » sont désormais positionnés sur l'emploi repère « Animateur-trice » de la nouvelle grille de classification

Anciens emplois repères

	Animateur-trice d'activité	Animateur-trice	Intervenant-e social	Intervenant-e spécialisé	Animation petite enfance	Accompagnement petite enfance et parentalité	Education petite enfance	Coordinateur-trice/encadrement	Directeur-trice/cadre fédéral	Assistant-e de gestion ou de direction	Personnel administratif ou financier	Chargée d'accueil	Secrétaire	Personnel maintenance, service restauration	Personnel médical et paramédical
Animateur d'activité	55%	21%	2%	2%	15%	1%	0%	1%		0%	0%	0%	0%	2%	0%
Animateur	3%	55%	20%	3%	4%	2%	0%	11%	1%	0%		0%		1%	0%
Intervenant technique	4%	3%	7%	51%	0%	1%	2%	5%	0%	1%	2%	0%		8%	16%
Auxiliaire Petite Enfance	1%	0%	0%	0%	41%	55%	1%	1%	0%		0%			0%	0%
Educateur Petite Enfance	0%	1%	1%	0%	4%	4%	63%	24%	1%						1%
Coordinateur		1%	7%	1%				1%	79%	7%	1%	2%			1%
Directeur				0%				1%	7%	92%					
Cadre Fédéral									20%	78%					2%
Assistant de direction		1%	1%			1%	1%	15%	1%	60%	15%		1%		2%
Personnel administratif				3%						13%	56%	15%	13%		
Comptable								7%	3%	4%	83%		1%	3%	
Chargé d'accueil	1%	6%		1%				1%		1%	2%	67%	20%	1%	
Secrétaire		1%	2%	1%			1%	2%		6%	12%	7%	71%		
Personnel de service	1%	1%			1%	1%		0%			0%	0%	0%	96%	0%
Agent de maintenance				1%	1%							1%		96%	



Impact sur les rémunérations dans la branche - pesée

Impacts de la mise en place du nouveau système de classification et rémunération

Pesée moyenne et rémunérations correspondantes
Ancien système vs nouveau

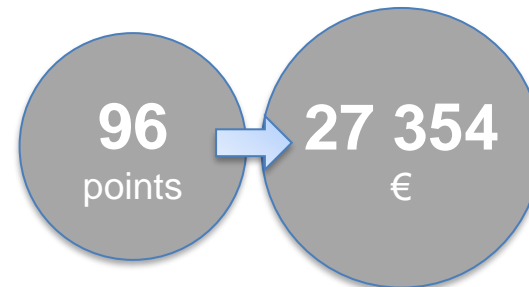
Pesée
moyenne
2023 des
salariés
interrogés

Rémunération
correspondant
à ces pesées
moyennes
(temps plein)



Nouvelle
pesée
moyenne des
salariés
interrogés

Nouvelle
rémunération
correspondant
à ces pesées
moyennes
(temps plein)



Echantillon : 6 295 salariés

Impacts de la mise en place du nouveau système de classification et rémunération

Pesée moyenne et rémunérations correspondantes
Ancien système vs nouveau - selon l'emploi repère

	Echantillon	Pesée moyenne 2023 des salariés interrogés	Rémunération correspondant à ces pesées moyennes (temps plein)	Nouvelle pesée moyenne des salariés interrogés	Nouvelle rémunération correspondant à ces pesées moyennes (temps plein)
ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE					
Animateur-trice d'activité	635	335	21 929 €	25	23 497 €
Animateur-trice	908	399	23 822 €	78	26 396 €
Intervenant-e social	327	461	26 597 €	124	28 943 €
Intervenant-e spécialisé	272	460	26 806 €	74	26 197 €
PETITE ENFANCE					
Animation petite enfance	744	330	21 732 €	26	23 533 €
Accompagnement petite enfance et parentalité	764	368	22 479 €	59	25 359 €
Education petite enfance	265	495	28 495 €	152	30 466 €
ENCADREMENT ET DIRECTION					
Coordinateur-trice/encadrement	603	528	30 344 €	198	32 999 €
Directeur-trice/ cadre fédéral	442	744	42 805 €	416	44 991 €
ADMINISTRATIF ET FINANCIER					
Assistant-e de gestion ou de direction	91	467	26 881 €	123	28 873 €
Personnel administratif ou financier	217	470	27 207 €	127	29 076 €
Chargé-e d'accueil	135	358	22 299 €	45	24 551 €
Secrétaire	191	392	23 245 €	57	25 234 €
SERVICES ET TECHNIQUE					
Personnel de maintenance, service et restauration	617	315	21 549 €	13	22 802 €
Personnel médical et paramédical	84	498	28 723 €	138	29 696 €

Impacts de la mise en place du nouveau système de classification et rémunération

Evolution des rémunérations basées uniquement sur la pesée des postes

Moyenne des évolutions de rémunérations basées sur la pesée des postes

+8,3%

→ En faisant la moyenne de l'évolution des rémunérations correspond aux pesées de chacun des salariés, la hausse moyenne est de +8,3%

Echantillon : 6 295 salariés
(Modalité de calcul du % détaillée en page 3)

	Echantillon	Moyenne des évolutions de rémunérations basées sur la pesée des postes de chacun des salariés
ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE		
Animateur-trice d'activité	635	+ 7%
Animateur-trice	908	+ 11%
Intervenant-e social	327	+ 9%
Intervenant-e spécialisé	272	0%
PETITE ENFANCE		
Animation petite enfance	744	+ 8%
Accompagnement petite enfance et parentalité	764	+ 13%
Education petite enfance	265	+ 7%
ENCADREMENT ET DIRECTION		
Coordinateur-trice/encadrement	603	+ 10%
Directeur-trice/ cadre fédéral	442	+ 6%
ADMINISTRATIF ET FINANCIER		
Assistant-e de gestion ou de direction	91	+ 8%
Personnel administratif ou financier	217	+ 7%
Chargé-e d'accueil	135	+ 10%
Secrétaire	191	+ 9%
SERVICES ET TECHNIQUE		
Personnel de maintenance, service et restauration	617	+ 6%
Personnel médical et paramédical	84	+ 4%

Impacts de la mise en place du nouveau système de classification et rémunération

Evolution des rémunérations basées uniquement sur la pesée des postes – selon l'emploi repère et le genre

	Femmes		Hommes	
	Echantillon	Evolution moyenne des rémunérations basées sur la pesée des postes	Echantillon	Evolution moyenne des rémunérations basées sur la pesée des postes
GLOBAL BRANCHE	5191	+ 9 %	1092	+ 6 %
ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE				
Animateur-trice d'activité	471	+ 7 %	164	+ 8 %
Animateur-trice	655	+ 11 %	253	+ 11 %
Intervenant-e social	281	+ 10 %	46	Échantillon insuffisant
Intervenant-e spécialisé	168	+ 1 %	102	- 3 %
PETITE ENFANCE				
Animation petite enfance	730	+ 8 %	13	Échantillon insuffisant
Accompagnement petite enfance et parentalité	751	+ 13 %	12	Échantillon insuffisant
Education petite enfance	255	+ 7 %	10	Échantillon insuffisant
ENCADREMENT ET DIRECTION				
Coordinateur-trice/encadrement	480	+ 10 %	122	+ 10 %
Directeur-trice/ cadre fédéral	295	+ 7 %	146	+ 4 %
ADMINISTRATIF ET FINANCIER				
Assistant-e de gestion ou de direction	86	+ 8 %	5	Échantillon insuffisant
Personnel administratif ou financier	177	+ 8 %	39	Échantillon insuffisant
Chargé-e d'accueil	119	+ 10 %	16	Échantillon insuffisant
Secrétaire	183	+ 9 %	6	Échantillon insuffisant
SERVICES ET TECHNIQUE				
Personnel de maintenance, service et restauration	461	+ 6 %	154	+ 5 %
Personnel médical et paramédical	79	+ 4 %	4	Échantillon insuffisant

Impact sur les rémunérations dans la branche – pesée, RIS vs pesée, ancienneté branche et compétences dans l'emploi repère

Impacts de la mise en place du nouveau système de classification et rémunération

Rémunérations intégrant la pesée et les autres dispositifs
Ancien système vs nouveau - selon l'emploi repère

	Echantillon	Rémunérations au 31/12/2023 intégrant la RIS (temps plein)	Rémunérations au 01/01/2024 intégrant les points valorisant l'expérience branche, l'acquisition de compétences et le maintien de salaire (temps plein)
ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE			
Animateur-trice d'activité	635	22 550 €	24 150 €
Animateur-trice	908	25 028 €	27 452 €
Intervenant-e social	327	28 218 €	30 422 €
Intervenant-e spécialisé	272	28 221 €	29 323 €
PETITE ENFANCE			
Animation petite enfance	744	22 713 €	24 589 €
Accompagnement petite enfance et parentalité	764	23 794 €	26 568 €
Education petite enfance	265	29 954 €	31 910 €
ENCADREMENT ET DIRECTION			
Coordinateur-trice/encadrement	603	32 880 €	34 963 €
Directeur-trice/ cadre fédéral	442	47 096 €	48 738 €
ADMINISTRATIF ET FINANCIER			
Assistant-e de gestion ou de direction	91	29 445 €	31 116 €
Personnel administratif ou financier	217	29 447 €	31 193 €
Chargé-e d'accueil	135	23 510 €	25 626 €
Secrétaire	191	25 091 €	27 029 €
SERVICES ET TECHNIQUE			
Personnel de maintenance, service et restauration	617	22 450 €	23 743 €
Personnel médical et paramédical	84	30 138 €	31 377 €

Impacts de la mise en place du nouveau système de classification et rémunération

Evolution des rémunérations pour les salariés en poste entre le 31/12/2023 et le 01/01/2024

Moyenne des évolutions des rémunérations des salariés en poste au 31/12/2023 (basées sur la pesée + RIS) comparée à leurs rémunérations au 01/01/2024 (basées sur la pesée + ancienneté branche + compétences dans l'emploi repère)

+7,8%

→ En faisant la moyenne de l'évolution des rémunérations de chacun des salariés, la hausse moyenne de rémunération entre le 31/12/2023 et le 01/01/2024 est de **+7,8%**

13 % des salariés avaient une rémunération inférieure suite à la mise en place du nouveau système et ont donc bénéficié du **maintien de salaire** entre 2023 et 2024

Echantillon : 6 295 salariés
(Modalité de calcul du % détaillée en page 3)

	Echantillon	Moyenne des évolutions des rémunérations pour les salariés en poste
ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE		
Animateur-trice d'activité	635	+ 7%
Animateur-trice	908	+ 10%
Intervenant-e social	327	+ 8%
Intervenant-e spécialisé	272	+ 5%
PETITE ENFANCE		
Animation petite enfance	744	+ 8%
Accompagnement petite enfance et parentalité	764	+ 12%
Education petite enfance	265	+ 7%
ENCADREMENT ET DIRECTION		
Coordinateur-trice/encadrement	603	+ 7%
Directeur-trice/ cadre fédéral	442	+ 4%
ADMINISTRATIF ET FINANCIER		
Assistant-e de gestion ou de direction	91	+ 6%
Personnel administratif ou financier	217	+ 6%
Chargé-e d'accueil	135	+ 9%
Secrétaire	191	+ 8%
SERVICES ET TECHNIQUE		
Personnel de maintenance, service et restauration	617	+ 6%
Personnel médical et paramédical	84	+ 5%